/

***Site Internet : trieux.net***

**N° 474**



**JUIN 2024**

TRIEUX PRATIQUE

**HORAIRES DE LA MAIRIE**

**Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 8h-12h et 15h-17h30**

**Mercredi 8h-12h**

**🕿 03 82 46 56 00 🖂** [**accueil.trieux@orange.fr**](mailto:accueil.trieux@orange.fr)

**Site internet : trieux.net**

**En cas d’urgence hors horaires d’ouverture**

**07 57 00 15 10**

HORAIRES D’OUVERTURE DE LA TRIOTHÈQUE : les mardis et vendredis de 16h30 à 18h et les mercredis de 13h à 14h30. Horaires des nocturnes : le deuxième lundi et le dernier jeudi de chaque mois de 20h à 21h30.

PERMANENCE DES ASSISTANTES SOCIALES

- Régime général, le 2ème jeudi de chaque mois à la mairie de TUCQUEGNIEUX. Renseignements 03.82.21.92.31

- Régime minier, Mme Amandine MARANGON tient une permanence les vendredis de 9h à 12h au centre FILIERIS de Tucquegnieux ou permanence téléphonique 07.62.17.96.28 de 8h15 à 9h15 les lundis, mardis, mercredis et jeudis.

**CCAS :** Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie ! Le CCAS peut vous apporter de l’information, de l’aide et de l’orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous avec Valentin HILS en mairie.

**RECENSEMENT CITOYEN** : Lorsque vous atteignez 16 ans, vous devez obligatoirement vous faire recenser auprès de votre mairie dans les trois mois qui suivent. Renseignements sur le site Trieux.net

**Inscription à l'école JULES VALLÈS**

Les parents qui désirent inscrire leur(s) enfant(s) (nés en 2021) à l'école de TRIEUX pour la prochaine rentrée de septembre 2024 **peuvent se présenter en Mairie, munis du livret de famille, d’un justificatif de domicile et du carnet de santé**. Ils obtiendront **un dossier d'inscription qui sera à déposer en Mairie.** Par la suite, le directeur Arnaud BORDI contactera les familles pour finaliser l'inscription.

L’INTERCOMMUNALITÉ

**SIRTOM**

03 82 20 22 00 Page FB : Sirtom

Site internet : [www.sirtom.fr](http://www.sirtom.fr) 🖂communication@sirtom.fr

Collecte des objets encombrants : 03 55 05 00 37

Notre déchèterie de Trieux est ouverte aux usagers **du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**.  La déchèterie est en mesure de reprendre l’huile de vidange et également les capsules de café Nespresso (sans passer votre carte magnétique à l’entrée).

COMPOSTEUR À VOTRE DISPOSITION

Votre composteur vous est offert par le SIRTOM et mis à disposition gratuitement par votre mairie sur simple inscription à l'accueil de la mairie (sur présentation de votre carte SIRTOM ou votre justificatif de domicile). Ceux qui ne souhaiteraient pas un composteur individuel ont un composteur disponible en déchèterie. **Le retrait s'effectuera le samedi 8 juin 2024 en mairie de Trieux, de 8h30 à 12h00**, lors de l'évènement "Village propre" organisé par la municipalité. À cette occasion, la commune espère voir ses habitants participer en grand nombre pour nettoyer leur quartier, à l'issue de deux semaines d'actions de sensibilisation à l'écologie menées par la commune de Trieux, son école Jules Vallès, la Gendarmerie et le Conseil Municipal des Jeunes de Trieux, en partenariat avec le SIRTOM (trier ses déchets) et 123Nature (comprendre le compostage)."

SIRTOM : ÉVACUATIONS DES DÉCHETS

Votre syndicat met à disposition des bennes pour les particuliers et professionnels. Le SIRTOM se charge de la pose et retrait de la benne. Le coût de la location, du transport et du traitement varie en fonction de la nature des déchets (gravats, tout-venant, bois, déchets verts). Pour obtenir un devis personnalisé ou des informations supplémentaires, contactez-le SIRTOM au 03 82 20 22 00 ou par courriel

LE TRI SÉLECTIF

**ORDURES MÉNAGÈRES**: **les lundis matin**.

L’ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille.

**TRI SÉLECTIF** : **les mardis 11 et 25 juin.**

**Rappel** : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif.

**COLLECTE DES VÉGÉTAUX : les vendredis 7 et 21 juin.**

Collecte uniquement dans des poubelles rigides avec couvercle ouvert.

ÉCHOS DE LA CITÉ

URBANISME

Affichage obligatoire des autorisations délivrées suite à une demande de permis de construire ou une déclaration préalable.

Avant de commencer vos travaux, contactez le service urbanisme de la communauté de communes du cœur du pays-haut par mail à [urbanisme@coeurdupayshaut.fr](mailto:urbanisme@coeurdupayshaut.fr) ou au 03.82.21.73.11. C’est ce service qui instruit les dossiers et donc qui pourra vous guider sur les démarches à suivre. Toutes les demandes de travaux sur Trieux doivent être déposées en Mairie soit par voie électronique sur l’adresse mail : [urbanisme.trieux@orange.fr](mailto:urbanisme.trieux@orange.fr) ou au guichet. Lors de votre constitution du dossier, veillez à ce que les plans fournis soient nets et précis. En effet, des plans effectués au crayon de papier scannés et envoyés par mail sont illisibles. À savoir, dans le cas de travaux de remplacement à l’identique, (portes, fenêtres, toitures, dimensions, couleurs et matériaux), le code de l’urbanisme autorise à ne pas déposer de demande de travaux.

LE SAVIEZ-VOUS !

JE RESPECTE LE BIEN-ÊTRE

ET LA TRANQUILLITÉ DE MES VOISINS

**JE NE PEUX PAS :**Diffuser de la musique par haut-parleurs, quelle que soit l’heure du jour ou de la nuit - Réparer ou régler un moteur (sauf avarie) - Utiliser des pétards ou feux d’artifices - Utiliser d’engins bruyants de bricolage ou de jardinage le dimanche et les jours fériés (sauf de 10h à 12h00) - Jeter mes détritus au sol.

**JE PEUX :**Diffuser de la musique le Jour de l’An, le 14 juillet et le jour de la fête de la musique - Utiliser des engins bruyants de bricolage et de jardinage les jours ouvrables de 8h à 20h, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ainsi que les dimanches et jours fériés de 10h à 12h - M’inscrire à Voisins Vigilants pour entraider mes concitoyens et télécharger l’application City All pour être informé des activités, informations et alertes de ma commune.

**JE DOIS :**Demander une autorisation en mairie pour toute manifestation nécessitant d’enfreindre ces règles - Demander une autorisation à la mairie d’occupation du domaine public pour stationner temporairement une benne ou un engin de travaux - Prendre toute mesure nécessaire pour que mes animaux domestiques ne gênent pas le voisinage en ma présence comme en mon absence.

JE CIRCULE EN TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

**JE DOIS :**Être âgé(e) d'au moins 14 ans - Me vêtir d'un équipement rétro-réfléchissant en cas de circulation la nuit ou de visibilité insuffisante la journée - M’assurer que mon véhicule est équipé d'un système de freinage, d'un avertisseur sonore, de feux avant et arrière - Avoir une assurance Responsabilité Civile - Payer une amende de 135€ pour non-respect de ces obligations.

**JE PEUX :**Circuler sur les pistes cyclables ou les routes communales dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h - Stationner sur les trottoirs, sans gêner les piétons - Porter un casque.

**JE NE PEUX PAS :**Circuler sur les trottoirs - Circuler sur la rue qui mène à l’école Jean Jaurès - Circuler avec des écouteurs - Posséder une trottinette électrique capable de rouler à plus de 25 km/h - Transporter un passager.

J’ENTRETIENS MA PROPRIÉTÉ/LOCATION ET SES ABORDS

**JE NE PEUX PAS :**Couper moi-même les branches d’un arbre qui dépasse sur ma propriété - Cueillir des fruits sur une branche provenant d’un arbre de mon voisin, même si celle-ci dépasse sur mon terrain.  
**JE DOIS :**Maintenir en état de propreté les descentes d’eaux pluviales situées sous mon trottoir, mes trottoirs et mes caniveaux, ou sur un espace de 1,20m de largeur s’il n’y a pas de trottoir  
- Déneiger mon trottoir et y répartir du sel ou du sable en cas de verglas - Entretenir mon côté de la haie, si celle-ci est mitoyenne - Nettoyer la rue après le passage d’un de mes véhicules qui l’aurait salie immédiatement après les faits - Ramasser les déjections de mes chiens, avoir un sac à déjections et les tenir en laisse en toutes circonstances - Tailler mes haies à 2m de haut en bordure de propriété et à l’aplomb de la voirie et élaguer mes arbres à l’aplomb de voirie publique et en mitoyenneté, voir moins si c’est une nécessité de visibilité au niveau d’un carrefour - Séparer, trier et stocker proprement mes déchets (verts, biodéchets, plastiques, verres et autres ), les déposer aux lieux de collectes.

**JE PEUX :**Planter un arbre de - de 2m et à au moins 2m de la limite de propriété - Ramasser un fruit du fruitier de mon voisin qui est tombé chez moi - Demander à mon voisin d’arracher ou de tailler un arbre qui ne respecterait pas les dimensions prescrites par la loi - Tailler des racines et ronces venant de la végétation de mon voisin jusqu’à la limite de ma propriété.

J’ACCOMPAGNE MES ENFANTS À L’ÉCOLE EN VOITURE

**JE DOIS :**Boucler ma ceinture et celle de mes enfants, quelle que soit la distance du trajet à parcourir - Respecter le code de la route - Éteindre le moteur de mon véhicule à l’arrêt - Ne pas fumer sur les lieux publics.  
**JE NE PEUX PAS :**Installer mes enfants de moins de 10 ans sur la place de passager avant - Stationner sur les trottoirs, sur les arrêts de bus, sur les passages piétons, sur les emplacements pour handicapés sans afficher mon autorisation, devant les entrées de garage - Circuler en voiture sur la rue d’accès à l’école Jean Jaurès.

**JE PEUX :**Favoriser les trajets en vélo ou à pied - Signaler tout comportement abusif ou dangereux à la Gendarmerie.

ÉTAT CIVIL

**Naissance** **:**

- Ethan VARA né le 13/03/2024 à THIONVILLE.

La Commission de l’Information et le Conseil Municipal présentent leurs félicitations

aux parents et souhaitent la bienvenue aux nouveau-nés.

**Mariage :**

Jérôme Edouard JOUANY et Virginie Marie-Claude FEIEREISEN le 15/05/2024.

La Commission de l’Information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations aux Jeunes Mariés.

**Décès dans la commune :**

- Alfred FANTINEL né le 14/02/1937 à TRIEUX décédé le 12/05/2024 à METZ.

**Décès hors commune :**

- Maria MACNIAK née le 07/06/1936 à TRIEUX décédée le 26/042024 à MONT-SAINT-MARTIN.

- Antoine Denis LAVA né le 17/01/1950 à TRIEUX décédé le 04/05/2024 à ÉPINAL.

- Jeanne Gabrielle CADIOT née le 13/06/1927 à TRIEUX décédée le 11/05/2024 à PAU (Pyrénées-Atlantiques).

La commission de l’Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.

LA VIE ASSOCIATIVE

**CERCLE D’HISTOIRE**

Le Cercle d’Histoire prépare une exposition (début octobre 2024), dont une partie sera consacrée aux groupes (sportifs, scolaires, communiants, conscrits, mariages, patriotiques, revendicatifs…). Merci de nous confier vos photos, le temps de les reproduire.

Vous pouvez les déposer en mairie, contacter un membre de l’association ou appeler le 03 82 46 24 67.

LA PAROISSE ST JEAN L’ÉVANGÉLISTE

**Maison paroissiale** : Pour toute information, vous pouvez contacter la paroisse par téléphone au 03 82 21 29 16   ou par mail : [paroisse.sje@orange.fr](mailto:paroisse.sje@orange.fr) ou en passant à la permanence les mercredi et samedi matin de 10h à 12h, salle paroissiale, 4 rue Lucien Michel à Audun-le-Roman.

**Offices religieux en Juin** :

**Les Samedis** 1er, 8, 15, 22 et 29 juin à 18H30 : Messe dominicale anticipée à la Chapelle Sainte Barbe à Tucquegnieux

**Les Dimanches** à 11h :

* 2 juin Messe des Premières Communions à l'église Saint Martin de Trieux
* 9 juin Messe des Premières Communions à l'église d'Audun-le-Roman
* 16 juin Messe des Premières Communions à l'église Saint Maurice de Bettainvillers
* 23 juin Messe dominicale à l'église d'Audun-le-Roman
* 30 juin Messe dominicale à l'église d'Audun-le-Roman

**COMITÉ DES FÊTES**

Prochain concours de belote Dimanche 23 juin à 15h à la Salle G. BRASSENS.

HARMONIE MUNICIPALE

Les personnes intéressées peuvent se présenter les samedis de 17h à 19h ou se renseigner auprès du Chef de musique Jean Pierre MARZEK 06 63 46 76 88 ou Jean-Claude KRIZNIK 06 28 23 59 44.

LA TRIOTHÈQUE

Les bénévoles de la Triothèque sont allées faire le plein de livres à la Médiathèque Départementale : plus de **400 nouveaux titres** ont pris leurs quartiers dans nos étagères.

Et il y en a pour tous les goûts : des albums illustrés pour les enfants, des BD, des romans pour les adultes, des livres à gros caractères pour les personnes ayant des troubles de la vision, des livres audio…

Venez vite découvrir tout cela dans nos locaux !

Nous profitons de ce message pour vous informer que votre bibliothèque fermera ses portes pour les vacances d’été du **20 juillet** au **18 août** 2024. Pensez à faire le plein de livres avant cette date !

Un peu après la rentrée de septembre, nous organiserons notre **première soirée « dédicaces et artisanat local »** qui vous permettra de rencontrer des auteurs, autrices et artisans du secteur.

Informations à venir dans les prochains numéros du Trieux Info.

